



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 7 avril 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille  
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h33  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2016-04-07.082

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars et de la séance extraordinaire du 24 mars 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars et de la séance extraordinaire du 24 mars 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.083

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars et de la séance extraordinaire du 24 mars 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE



2016-04-07

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2016-04-07.084 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Corps Cadet Ligue Navale DM / Evn bénéfice	50 \$
Club Lions / Evn bénéfice	48 \$
Championnat canadien / 2h glace gratuite	

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.2 Autoriser l'organisme Vélo-Onco à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2016-04-07.085

D'AUTORISER l'organisme Vélo-Onco à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes, entre 9h et 15h le 11 juin 2016, dans le cadre de la 5<sup>e</sup> édition de Vélo-Onco au profit du Service de l'hématologie-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

ADOPTÉE

2.3 Maison Sercan – Bateaux Dragon – Autorisation à tenir un barrage routier le 7 mai 2016 à l'intersection de la 28<sup>e</sup> avenue et du boul. des Promenades

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par l'organisme Maison Sercan ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 31 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2016-04-07.086

D'AUTORISER Maison Sercan à tenir un barrage routier, le samedi 7 mai 2016, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et du boul. des Promenades entre 9h et 16h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

#### ADOPTÉE

### 3. Comités, commissions, régie

#### 3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2016

### 4. Règlements municipaux

#### 4.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des tarifs concernant les compteurs d'eau.

#### 4.2 Avis de motion - Règlement concernant les compteurs d'eau et l'utilisation du réseau d'eau potable

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement concernant les compteurs d'eau et l'utilisation du réseau d'eau potable.

Ce règlement aura notamment pour objet d'obliger le propriétaire d'un immeuble industriel, commercial, institutionnel ou d'une nouvelle construction résidentielle de 2 unités et plus, de se procurer un compteur d'eau fourni par la ville ; de prévoir les règles d'installation, d'utilisation, de localisation et de lecture du compteur.

#### 4.3 Adoption - Règlement n° 1575 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 février 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement est susceptible d'approbation référendaire ;



2016-04-07

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.087

D'ADOPTER le règlement n° 1575 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement* » tel que déposé.

**ADOPTÉE**

4.4

Adoption – Second projet de règlement n° 1576 – *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70*

CONSIDÉRANT l'adoption le 10 mars 2016, du premier projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 avril 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2016-04-07.088

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1576 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer certaines dispositions spéciales applicables à la zone R1-70* » tel que déposé.

**ADOPTÉE**

4.5

Adoption – Règlement n° 1578 – *Règlement modifiant le Règlement n° 1377 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 24 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'augmenter de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu



2016-04-07.089

D'ADOPTER le Règlement n° 1578 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 1377 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 », tel que déposé.

ADOPTÉE

## Administration

5. Finances5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2016 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 000 318,99 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 67 139,74 \$

5.2 Transfert de la réserve pour les terminaux véhiculaires à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la création en 2013 d'une réserve financière pour l'achat des terminaux véhiculaire ;

CONSIDÉRANT que les sommes réservées provenaient des produits de la criminalité des villes desservies par le Service de police ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2016-04-07.090

DE REMETTRE à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le montant de 115 009,23 \$ de la somme restante disponible pour la réserve des terminaux véhiculaire.

ADOPTÉE6. Greffe6.1 Dépôt – Procès-verbal de correction n° 2016-001

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2016-001, par la rectification et correction suivante : le remplacement de la somme de «215 000 \$» par «220 000 \$».

7. Ressources humaines7.1 Correction de la nomination au poste de chef de groupe – section voirie mécanique

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger la résolution 2016-03-10.063 ;



2016-04-07

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.091

DE NOMMER monsieur Raynald Dionne au poste de chef de groupe, section voirie mécanique, à la Gestion du territoire, à compter du 22 février 2016, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

7.2 Engagement de personnels étudiants à la Gestion du territoire - section Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.092

D'ENTÉRINER les engagements de personnels étudiants au Service des Travaux publics, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

Gabriel Genois	Gabriel Landry
Édouard Pelletier	Alexandre Tribodeau-Depatie
Matthew Simard	Jonathan Proulx

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

**ADOPTÉE**

7.3 Engagement de personnels étudiants aux Services des loisirs, culture et vie communautaire

*La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire indirect du fait que sa fille fait partie des employés engagés. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille



Et unanimement résolu

2016-04-07.093

D'ENGAGER le personnels étudiants au Service des loisirs, culture et vie communautaire, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.4 Convention collective des pompiers - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective avec les pompiers, section locale Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.094

DE SIGNER avec le Syndicat des pompiers, section locale Deux-Montagnes, la convention collective 2013-2018 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la convention collective, sur approbation des textes finaux.

ADOPTÉE

7.5 Lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs - SCFP-1620-2016-04 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'ententes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2016-04-07.095

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2016-04 concernant la reconduction d'ententes ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE

7.6 Entente de départ à la retraite de l'employé n° 1303019

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2016-04-07

2016-04-07.096

DE SIGNER une entente de départ anticipé à la retraite de l'employé portant le numéro 1303019 ; le directeur général est autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

**ADOPTÉE**

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.097

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1832, rue Lakebreezeze (lot 1 974 680)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0069 pour le projet de rénovation du revêtement extérieur et des fenêtres de la résidence. Les 4 façades seront en pierre de couleur grise et e déclin de bois type "Canoxel" de couleur grise également dans une proportion d'environ 50/50. Les portes, fenêtres et autres parements seront en aluminium blanc.
B)	457, rue Champigny (lot 1 604 543)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0053 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur pour la partie supérieure seulement. La façade actuelle en aluminium rouge sera remplacée pour une façade en déclin de bois de type "Canoxel" de couleur kaki.
C)	408, 21 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 965)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0094 pour le projet de rénovation du revêtement extérieur, de transformer le garage en salle de séjour ainsi qu'un agrandissement à l'arrière de la résidence. La façade principale sera en pierre type "Sure Touch" et en déclin de bois de type "Canoxel" en nuance de beige. Les autres façades seront en déclin de bois de type "Canoxel". Les portes, fenêtres et autres parements seront en aluminium blanc.
D)	1900, chemin d'Oka	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0057 pour le projet d'installation d'une





nouvelle affiche dans la structure existante du commerce 3L Tattoo.

**ADOPTÉE**

**9. Travaux publics**

**9.1 Adjudication de contrat pour la télémétrie des stations de pompage (GT2016-009)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la télémétrie des stations de pompage ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseur	Montant
Automation R.L. inc.	85 495,41 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint de la Gestion du territoire, daté du 15 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2016-04-07.098

D'ACCORDER le contrat pour la télémétrie des stations de pompage à Automation R. L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 85 495,41 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-009. Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution et l'adjudication sont conditionnelles à toutes les approbations légales du règlement d'emprunt n ° 1572.

**ADOPTÉE**

**9.2 Adjudication de contrat pour la réfection des murets sur le chemin d'Oka (GT2016-010)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection des murets sur le chemin d'Oka ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Excavation Gérard Cloutier	36 110,20 \$
Desjardins Excavation inc.	41 903,77 \$
Excapro inc.	44 779,26 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 31 mars 2016 ;

IL EST



2016-04-07

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2016-04-07.099

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des murets sur le chemin d'Oka à Excavation Gérard Cloutier, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 36 110,20 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-010. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.721, dont une partie provient du surplus réservé.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Versement d'aide financière - Athlète de performance

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 30 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2016-04-07.100

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Rebecca Mitchell, pour sa participation au Championnat du monde en danse irlandaise ;

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ à chacun des six athlètes suivants pour leur participation au championnat canadien en ringuette :

Ève Bernier	Anyane Dupuis
Jade Dupuis	Annie-Pierre Lessard-Blanchard
Ariane Gélinas	Émilie Beaucauge Junior

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.2 Contrat de services avec Tennis Évolution pour l'animation du programme de tennis pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes désire continuer à promouvoir les bienfaits de l'activité physique et en offrant des activités sportives sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de fournisseurs pour la prise en charge du volet tennis pour la saison 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mars 2016 ;

IL EST



Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2016-04-07.101

DE SIGNER le contrat de services pour l'animation du programme de tennis pour l'année 2016 avec *Tennis Évolution inc.*, pour un montant maximal de 8 579,90 \$, taxes incluses, suivant la proposition de service.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.753.01.499.

ADOPTÉE

### 10.3 Autorisation à Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue de Soccer Deux-Montagnes concernant la tenue d'un tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds pour le cancer ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2016-04-07.102

D'AUTORISER Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir un tournoi de softball au parc Olympia les 4 et 5 juin prochain et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds au profit du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

### 10.4 Autorisation à l'Association Softball Deux-Montagnes et le Comité Rock Holt à tenir les Tournois de balle-molle aux Parcs Central et Olympia

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de Softball Deux-Montagnes et le Comité Rock Holt pour la tenue d'un tournoi de balle-molle aux parcs Olympia et Central afin d'amasser des fonds pour le cancer et les maladies du cœur ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice au service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mars 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile



2016-04-07

2016-04-07.103

Et unanimement résolu

D'AUTORISER l'association de softball Deux-Montagnes et le Comité Rock Holt à tenir trois tournois de balle-molle, le 9 juillet au Parc Central, du 12 au 14 août aux Parcs Central et Olympia et le 10 septembre au Parc Central et les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia et du parc Central pendant les tournois ; .

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE


11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h03.  
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h40.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 par le maire.

  
Denis Martin, maire

  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier